



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2016-107 / 5-3-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. SERVOTTE, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** N. CHARLETY, A. FAVIER, R. MAZZILLI, AI. MOTTE, R. REVIL.

**Absente :** A. GERVASI.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

---

**OBJET :** CONSEIL MUNICIPAL / REPRESENTATIONS : Conférence départementale de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées : Désignation des représentants de la collectivité

---

Rapporteur : Julien Polat

**EXPOSE :** En application de la loi n° 2015-1776 du 18 décembre 2015 qui a créé un chapitre du Code de l'Action sociale et des familles relatif à la prévention de la perte d'auto relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une conférence départementale de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est créée dans chaque département.

Cette conférence établit un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental, recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Elle est présidée par le président du conseil départemental. Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant en assure la vice-présidence. Elle réunit les personnes physiques ou morales qui contribuent au financement d'actions entrant dans son champ de compétence. Elle comporte des représentants du département et, sur décision de leur assemblée délibérante, de collectivités territoriales autres que le département et d'établissements publics de coopération intercommunale.

... / ...

Pour la ville de Voiron, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette conférence.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration générale du 31 août 2016,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De désigner :
  - o Titulaire : Alyne Motte
  - o Suppléant : Michaël De Jaham

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE 26 voix POUR - 6 ABSTENTIONS (R. REVIL, A. FAVIER, N. CHARLETY, J.L. BALLY, J. VIAL, L. TRICOLI)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture et sa  
publication.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT